



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 3 décembre 2018, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle:

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Claude Laporte
Sylvie Frigon

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2018-0312-394

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2018-0312-395

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU 5 ET 19 NOVEMBRE 2018

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du 5 et 19 novembre 2018 soient adoptés.

ADOPTÉ

2018-0312-396

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant à la liste du lot 2 du 29 novembre 2018, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 11 708,73 \$ et payés tels qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes des lots 3 et 4 du 29 novembre 2018, d'une somme de 110 131,08 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2018-0312-397

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2018.

2018-0312-398

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne n'étant présent dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de demandes verbales.

2018-0312-399

DÉPÔT EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

En conformité avec les articles 4 et 6 de la *Loi sur l'éthique*, le directeur général dépose au conseil un extrait du registre public ne contenant



N° de résolution
ou annotation

2018-0312-400

aucune déclaration faite par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

RENOUVELLEMENT DU SOUTIEN TECHNIQUE POUR 2019 AVEC LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers :

DE renouveler le contrat de soutien technique pour 2019 avec la Coopérative d'informatique municipale aux conditions suivantes :

• Soutien technique de base :	2 645 \$ plus taxes
• Soutien technique version réseau :	2 750 \$ plus taxes
• Soutien technique pour la géomatique :	485 \$ plus taxes
• Soutien technique pour permis	360 \$ plus taxes
• Hébergement – rôle d'évaluation en ligne :	<u>551,40 \$ plus taxes</u>
Total	6 791,40 \$ plus taxes

ADOPTÉ

2018-0312-401

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS EN 2019

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu de renouveler, pour l'année 2019, l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour une somme de 3 530,31 \$ excluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-130-00-959-00.

ADOPTÉ

2018-0312-402

DON À LA FONDATION MÉMOIRE DU CŒUR EN 2018

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder en 2018 un don de 100 \$ à la Fondation Mémoire du cœur.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2018-0312-403

DEMANDE DE COMMANDITE — OPÉRATION NEZ ROUGE 2018

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette de Lanaudière et qu'à l'occasion du souper des Fêtes le 15 décembre 2018 qu'il soit prévu un service de raccompagnement avec Opération Nez rouge à l'intention des employés et des élus.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018-0502-043 CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE 2018

ATTENDU QUE l'appellation chemin Froment était erronée du fait que le chemin Froment est l'extension du chemin de la Rivière-Rouge qui se prolonge sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul;

ATTENDU QUE les travaux autorisés sont ceux sur le chemin de la Rivière-Rouge situé sur le territoire de la municipalité de Crabtree et non à Saint-Paul ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers de modifier le tableau de la résolution 2018-0502-043 ;

Secteurs :	Montants estimés
Chemin de la Rivière-Rouge	70 000 \$
6 ^e Avenue entre la 2 ^e Rue et la 4 ^e Rue	30 000 \$
2 ^e Avenue entre 8 ^e Rue et 9 ^e Rue	30 000 \$
Total :	130 000 \$

La résolution n'est pas autrement modifiée.

ADOPTÉ

2018-0312-405

ACHAT DE CHÈQUES-CADEAUX

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau à faire l'achat de chèques-cadeaux pour une somme de 1 000 \$ à remettre dans le cadre de la période des Fêtes.

ADOPTÉ

2018-0312-406

MODIFICATION POLITIQUE DE GESTION DE TEMPS DES SALARIÉS SYNDIQUÉS

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier la politique de reprise de temps des salariés syndiqués, adoptée le 5 mai 2014 en ce qui a trait à l'adaptation de la politique face aux modifications des normes du travail, à la clarification des journées et des heures de congé, et à la conciliation travail-famille.

ADOPTÉ

2018-0312-407

AUTORISATION D'ACHAT D'UNE APPLICATION MOBILE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat en janvier 2019 et la mise en place d'une application mobile pour la somme de 4 798 \$ excluant les taxes et d'autoriser les frais de service et d'abonnement de 135 \$ par mois excluant les taxes, tel que décrit dans la soumission de Client Mobile du 19 octobre 2018 soumis par Alain Bernier;

QUE les crédits disponibles soient puisés à même la subvention reçue du volet 1 du programme de l'agence 9-1-1;

QUE la balance de la dépense d'achat soit tirée du poste 02- 130- 00- 340- 00;

QUE les frais récurrents mensuels proviennent du poste 02- 290- 00- 331- 00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2018-0312-409

2018-0312-410

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1
VOLET 2**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec pour une somme de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent approximativement 101 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

ADOPTÉ

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 233-235, 2^e
AVENUE**

Le Conseil prend connaissance d'un avis du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure pour la propriété 233-235, 2^e Avenue, lequel est situé dans la zone Rb-1;

Compte tenu des arguments énoncés dans l'avis du comité consultatif d'urbanisme suite à sa réunion du 7 novembre 2018, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers, d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 233-235, 2^e Avenue, ayant pour effet d'autoriser l'empiètement du bâtiment principal de 4,04 mètres dans la marge arrière sur une longueur de 14 mètres dans le but de subdiviser le terrain existant et créer un lot additionnel de 18 mètres par 30,48 mètres conformément au règlement de lotissement 99-042.

ADOPTÉ

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU
PROGRAMME FINANCIER D'ACTIVITÉS PHYSIQUES DE LOISIR ET
SPORT LANAUDIÈRE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel à faire une demande de subvention dans le cadre du 1^{er} appel de projet du Programme financier d'activités physiques 2018-2019 sous le thème *L'hiver dans Lanaudière ... on bouge.*

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2018-0312-411

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Crabtree qui porte la contribution de la Municipalité de 6 220 \$ à 6 224 \$.

ADOPTÉ

2018-0312-412

COTISATION 2019 — ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2019 l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS) pour une somme de 265 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

2018-0312-413

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL EN 2019

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2019, l'adhésion comme membre actif à l'association québécoise du loisir municipal pour une somme de 348,39 \$ excluant les taxes.

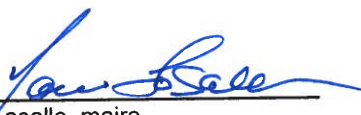
ADOPTÉ

2018-0312-414

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 10 décembre 2018 à 18 h30.

La séance est levée à 19 h07.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.